

L'ajournement

Je crois qu'il faudrait donner suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire spécial sur les accords financiers fédéraux-provinciaux. Ces recommandations proposent que toute nouvelle entente concernant le financement—et l'on suppose que c'est précisément ce que proposerait une loi canadienne sur la santé—accorde au gouvernement fédéral le pouvoir de refuser graduellement le financement accordé aux provinces qui enfreignent les principes du programme d'assurance-maladie.

Si nous avons une loi canadienne sur la santé qui accordait au gouvernement fédéral un tel pouvoir, une telle marge de manœuvre, qui permettait un amenuisement graduel de la source de financement, une loi qui interdisait la facturation supplémentaire, le ticket modérateur, les hôpitaux à but lucratif et autres menaces à l'assurance-maladie qui sont de plus en plus fréquentes, alors le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pourrait assumer pleinement ses responsabilités.

Si nous n'adoptons pas une telle loi très bientôt, je crains que le ministre ne s'expose dangereusement à l'accusation d'être restée les bras croisés devant la catastrophe, comme un certain empereur qui chantait pendant que Rome brûlait, de s'être contentée de parler pendant que le régime d'assurance-maladie se désagrégeait sous nos yeux.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) d'avoir énoncé clairement le danger qui menace le régime

d'assurance-maladie du Canada. Il a fait ressortir toute l'importance d'une étude approfondie avant la présentation d'une loi.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) l'a déclaré à plusieurs reprises, et comme elle l'a réitéré encore hier, la préparation de la nouvelle loi canadienne sur la santé progresse aussi rapidement que possible, et en temps opportun, le ministre rencontrera ses homologues provinciaux pour compléter le processus de consultation avant de présenter un projet de loi au Parlement. Il s'agit d'un programme très important pour les Canadiens, et des sommes énormes sont en cause, et il est donc essentiel de prendre tout le temps voulu pour rédiger soigneusement la loi.

Le ministre a reçu un abondant courrier en faveur du maintien et de l'amélioration de notre régime universel d'assurance-maladie, qui est le meilleur au monde, et à l'appui de ses efforts pour mettre au point une nouvelle loi. Elle apprécie ces manifestations d'appui. Nous souhaitons que tous les députés à la Chambre exercent des pressions semblables sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils prêtent également leur appui à ces efforts.

M. le vice-président: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain après-midi.

(A 18 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)